



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/09/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	34

DATE DE LA CONVOCATION

19 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 19 septembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, ROGERS, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants :
Suppléantes :

Excusés : Mme PATEYRON, COULAUD
MM BOUEYRE, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE

Procuration de Madame Marthe PATEYRON à Madame Elisabeth CHENEVEZ

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme intercommunal Eaux-Tours de Bourganeuf et Royère de Vassivière pour l'organisation de la semaine du goût du 17 au 23 octobre 2011

Le Président rappelle que la Communauté de communes, au titre de sa compétence « soutien financier aux manifestations économiques d'envergure, de type foire exposition, foire agricole et tout autre manifestation, à caractère évènementiel, de dimension régionale, nationale ou internationale », avait accompagné financièrement l'organisation du « festival du poisson d'eau douce » en 2007 à Bourgneuf et la semaine « des mots à la bouche » en 2008, 2009 et 2010, deux évènements qui s'inscrivent dans le cadre de la semaine du goût en France.

Le Président explique l'origine de l'intitulé de la manifestation « des mots à la bouche » à savoir le déroulement de deux évènements nationaux à la même période :

- « lire en fête » (évènement supprimé depuis) qui avait donné lieu à l'organisation d'un concours de nouvelles,
- et « la semaine du goût » avec des récompenses d'ordre culinaire pour les lauréats de concours de nouvelles.

Le Président précise que la logique d'intervention de la Communauté de Communes s'inscrit avant tout dans une logique d'évènementiel à caractère économique, avec mise en valeur de produits locaux, des savoir faire des restaurateurs du territoire et du lycée professionnel de Bourgneuf (CFA cuisine).

Le Président indique donc que l'objectif était de décliner à l'échelle intercommunale un ensemble d'animations lié spécifiquement à « la semaine du goût » et dont la dimension et le contenu diffèrent du concours de nouvelles.

Le Président insiste sur la nécessité de distinguer, pour des raisons notamment d'ordre juridique et financier, les deux évènements et les communications qui y sont associées.

C'est pourquoi le Bureau de la Communauté de Communes a demandé à ce que l'intitulé « des mots à la bouche » soit remplacé par celui de la « semaine du goût » plus identifiable par les élus et le grand public.

Le Président indique qu'une nouvelle édition de la semaine « des mots à la bouche » a été préparée par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), structure qui coordonnera l'organisation et la communication des différents évènements du 17 au 23 octobre 2011.

Le Président précise qu'un courrier, certes tardif, a été adressé à l'OTI pour demander le changement d'intitulé mais que celui-ci n'a reçu, à ce jour, aucune réponse. Seul le logo de la semaine nationale du goût en France a été inséré sur les documents de communication mais l'intitulé de « la semaine des mots à la bouche » demeure.

Le Président fait également état des difficultés de mobilisation des restaurateurs sur le territoire dans les diverses animations proposées.

Ces deux éléments impliquent donc que la Communauté de Communes qui finance à elle seule en totalité l'évènement puisse définir de nouveaux objectifs et un nouveau contenu pour « la semaine du goût » en concertation étroite avec l'OTI et d'autres partenaires éventuels.

En considérant les contraintes d'organisation de l'évènement et les délais courts d'ici son déroulement, le Bureau a validé le principe d'un accompagnement financier de l'OTI mais a exprimé les conditions suivantes : changement d'intitulé de la manifestation et réflexion de fond sur le choix des animations des prochaines éditions (participation des restaurateurs, mise en avant des produits locaux et partenariat avec les producteurs).

Le Président informe du programme proposé pour cette année :

- Les écoles des communes concernées participeront aux animations (ateliers du goût).
- Chaque jour, des cours ou des démonstrations de cuisine sont dispensés par des chefs cuisiniers locaux et les apprentis du CFA cuisine du lycée professionnel de Bourgneuf avec le concours de leurs professeurs.

Le principe des animations par commune a été reconduit avec une volonté d'alternance des communes participantes afin de confirmer le caractère intercommunal de la manifestation :

- Lundi 17 octobre : Masbaraud-Mérignat et Royère de Vassivière
- Mardi 18 octobre : Royère de Vassivière et Saint Pierre Bellevue
- Mercredi 19 octobre : Bourgneuf
- Jeudi 20 octobre : Saint Dizier Leyrenne et Bourgneuf
- Vendredi 21 octobre : Masbaraud-Mérignat et Royère de Vassivière
- Samedi 22 octobre : Royère de Vassivière
- Dimanche 23 octobre : Bourgneuf
- Expositions gourmandes à la maison du territoire à Bourgneuf

L'OTI, structure porteuse de l'évènement, a présenté le programme et le budget prévisionnel. Conformément au vote du budget primitif 2011, la communauté de communes versera une subvention d'un montant de 4 000 € couvrant l'intégralité de ces dépenses.

Le Président propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle à l'OTI pour l'édition 2011 mais demande à ce que les réserves émises par le Conseil Communautaire soient prises en compte pour les prochaines éditions.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant que cet évènement est de dimension intercommunale et que la Communauté de Communes est le seul financeur public, conditionne pour les prochaines éditions son soutien financier au changement d'intitulé de la manifestation et à une nouvelle réflexion sur le contenu des animations proposées.
- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'office de tourisme intercommunal Eaux-Tours de Bourgneuf et Royère de Vassivière pour l'organisation de la semaine du goût du 17 au 23 octobre 2011.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 30 septembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD

